

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**Séance du jeudi 8 avril 2021**

Délibération N°2021-04-05

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

29 AVR. 2021

ARRIVÉE

<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 <b>Titulaires présents : 10</b> <b>Suppléants présents</b> - avec voix : - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- <b>Votes exprimés : 10</b> Titulaires excusés : 01 Titulaires absents : 05	<b>L'an deux mille vingt et un</b> Le huit avril à dix-huit heures et trente minutes  Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Les UsseS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy sous la Présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> .  <b>Date de convocation et d'affichage :</b> 1 <sup>er</sup> avril 2021.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES (en visio-conférence), Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI (en visio-conférence)  <b>Délégués suppléants :</b> ▪ Avec voix : ▪ Sans voix : Monsieur Hervé BOUEDEC  <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Madame Sylvia DUSONCHET  <b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur André BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité :**

**-ADOpte** le budget primitif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS de l'exercice 2021

, en équilibre, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 248 701,34 €	2 248 701,34 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	261 858,08 €	261 858,08 €

**- APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté en annexe du budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MÂCHARD**



